

DELIBERATION N° 91/12-06 - PROGRAMME DE TRAVAUX : DESIGNATION DU JURY D'APPEL D'OFFRES

*Monsieur KIELISZEK informe l'Assemblée que le programme de travaux à venir nécessite la mise en place d'un jury d'appel d'offres, conformément au Code des marchés publics, chargé de l'ouverture des plis, de l'examen et du choix des offres.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
désigne à l'unanimité :*

*M. KIELISZEK, Président*

*M. BRUNGARD, membre titulaire*

*M. REINSTADLER, membre titulaire*

*M. KIEFFER, membre suppléant*

*M. GAUZELIN, membre suppléant*